



Cinquième réunion publique 2024

Face aux tensions et aux incertitudes sur les finances publiques qui n'épargnent pas l'Aube, le Département reporte le vote de son budget 2025

« À l'heure où nos finances subissent aussi bien une crise de la recette qu'une explosion de la dépense, il est plus important que jamais de montrer qu'au-delà de leurs sensibilités politiques, les Départements défendent avec force les intérêts des Français comme des territoires les plus fragiles.

Le quoi qu'il en coûte a eu un prix très élevé et ce n'est pas à nos collectivités de payer les dérapages de l'État. En palliant, depuis des années, le désengagement de l'État territorial et avec un reste à charge des AIS (Allocation individuelle de solidarité) toujours plus lourds, nous participons déjà et dans des proportions considérables à la diminution du déficit.

La solidarité à un coût, le nier c'est mentir au Français. Nous sommes arrivés au bout du système.

C'est en libérant la capacité à agir des Départements et en leur en donnant les moyens, de mener leurs projets en proximité que nous restaurerons la confiance des Français dans la vie publique ! »

François Sauvadet, ancien ministre, président de Départements de France et président du Département de la Côte d'Or, lors du 93^{ème} congrès des Assises des Départements de France à Angers les 15 et 16 novembre 2024.

Ces derniers mois, la situation des finances de tous les Départements s'est en effet tendue très nettement, sous l'effet de dépenses qui s'accroissent (aides sociales, inflation, ressources humaines, charges sociales, obligations d'adaptation aux enjeux énergétiques ...), et alors que les recettes sont fragilisées (baisse des DMTO dits « les frais de notaires », perte d'autonomie fiscale, dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, non indexée sur l'inflation et des compensations partielles de dépenses subies...).

Si le projet de loi de finances 2025 prévoyait une stabilité des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales (53,5 Md€), les Régions, les Départements et les communes devront toutefois participer à l'effort budgétaire à hauteur de 5 Md€.

Le Département de l'Aube subit cette pression financière comme les autres. Pour les prochaines années, il sait déjà qu'il aura recours à l'emprunt pour faire face à « l'effet ciseaux » entre les dépenses et les recettes.

Et, pour l'heure, il lui manque trop d'éléments pour établir un budget 2025 stabilisé.

1| Report du vote du budget 2025 : une décision essentielle pour assurer sa sincérité

Cinquième commission - Rapport 1

Dans le contexte de grande incertitude financière qui règne en France, le Département de l'Aube a choisi de repousser le vote de son budget 2025 de quelques mois : au lieu de janvier, ce dernier sera voté le 31 mars 2025. Les orientations budgétaires se dérouleront, quant à elles, le 3 février 2025.

Cette décision est prise en conscience par l'Assemblée départementale, *« sinon comment aurions-nous pu voter un budget sincère et fiable en ce début d'année, sachant que tous les éléments nécessaires à sa constitution ne sont pas à notre disposition »*, explique Philippe Pichery, le président du Département de l'Aube.

En effet, pour établir puis voter son budget, la collectivité est tributaire de données transmises par les services de l'Etat. Elle a par exemple besoin du :

- montant de chacune des dotations versées dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement ;
- montant prévisionnel des compensations versées en contrepartie d'exonérations et de fiscalité qu'elle ne perçoit plus directement ;
- prévision d'évolution des rémunérations des fonctionnaires ;
- l'évolution des charges sociales ;
- ...

Autant d'éléments qui dépendent du projet de loi de finances 2025 en cours de débat, et qui devraient avoir un impact significatif sur les finances de notre Département. Ce dernier travaille déjà à dégager des marges pour réaliser des économies et équilibrer son budget 2025.

D'ici là, pour poursuivre ses activités et maintenir son niveau de services aux habitants, le Département peut mettre en recouvrement les recettes et engager des dépenses de fonctionnement, dans la limite des crédits inscrits au budget précédent. Quant aux dépenses d'investissement, elles peuvent être mandatées dans la limite du quart des crédits de l'année précédente sur autorisation de l'assemblée délibérante.

Par ses choix, à la fois de se laisser du temps pour établir correctement son budget tout en poursuivant son action, le Département reste maître de son destin et choisit d'avancer. Il continue ainsi d'œuvrer pour le territoire et ses habitants.

2| **Le Département maintient son rôle et son ambition pour l'Aube et les Aubeois**

■ Soutenir les circuits courts dans les collèges publics aubois

Deuxième commission - Rapport 1

Le Département a fait le choix de préserver, au sein des collèges publics dont il a la charge, de véritables cuisines pour préparer les repas par ses propres personnels.

Conscient des enjeux nutritionnels, environnementaux, économiques, sociaux et de santé, il s'est aussi mobilisé pour favoriser les circuits courts.

Pour permettre aux établissements de s'approvisionner en denrées locales, le Département a ainsi lancé en 2021 une plateforme numérique d'approvisionnement : mangerlocal.aube.fr. En pratique : les collèges passent commande via cette plateforme et les producteurs livrent un seul point, central, à l'Hôtel du Département à Troyes. C'est ensuite le Département qui prépare et assure les livraisons dans les établissements. Une quinzaine de producteurs proposent de cette manière leurs produits (viandes, fruits et légumes, céréales et surtout produits laitiers).

A noter : cette plateforme est désormais ouverte à tous les établissements qui proposent une restauration collective (lycée, école, EHPAD...)

Nouvelle étape de ce développement : le Département met en place un dispositif d'aide à l'achat des produits alimentaires proposés sur cette plateforme.

Ce soutien réservé aux collèges publics aubois s'élève à 25 % des achats HT réalisés par chaque établissement dans la limite de 5 000 € par an.

■ Soutenir l'emploi en favorisant l'installation d'entreprise sur la Technopole de l'Aube en Champagne

Troisième commission - Rapport 1 et 2

Avec une vingtaine d'autres partenaires publics et privés, le Département de l'Aube en Champagne est actionnaire de la SEMTAC depuis 1999. Cette Société d'économie mixte de la Technopole de l'Aube a pour mission de gérer, d'animer et de promouvoir cette espace de recherche et d'innovation qui s'est développé autour de l'Université de technologie de Troyes, et qui regroupe des entreprises sur le parc d'activités et une « pépinière » pour la création d'entreprises.

« Un modèle unique et exemplaire sur le territoire » pour le président Pichery « qu'il faut préserver et encourager ».

Pour se faire, **le Département prolonge son avance en compte courant d'associés à la SEMTAC à hauteur de 500 000 €.**

Dans la même veine, il poursuit son aide à l'installation de jeunes entreprises dans ce secteur à travers **une délégation de compétence accordée par Troyes Champagne Métropole d'octroi des aides de minimis à l'immobilier d'entreprise.**

Coût pour le Département de l'Aube : 408 500 € HT.

■ Soutenir la rénovation des logements de particuliers

Quatrième commission - Rapport 1

Dès 2025, le Pacte territorial France rénov créé un nouveau cadre réglementaire pour soutenir l'habitat ancien. Il remplace l'ensemble des autres dispositifs déployés jusqu'alors (SARE, Services d'accompagnement à la rénovation énergétique, OPAH, Opérations programmées d'amélioration de l'habitat, PIG, Programme d'intérêt général).

Le Pacte territorial France rénov a pour **objectif de proposer un service public de rénovation et d'amélioration de l'habitat privé**, accessible à toute la population, et de garantir une offre de service homogène et uniforme sur l'ensemble du territoire tout en ayant un déploiement adapté à chaque contexte territorial.

Il s'appuie sur trois volets :

- la dynamique territoriale (mobilisation des ménages, des publics prioritaire et des professionnels),
- l'information, le conseil et l'orientation (informations de 1^{er} niveau puis approfondie avec visite du logement),
- l'accompagnement (travaux et aides financières pour la rénovation énergétique, l'adaptation au logement à la perte d'autonomie, ou encore la lutte contre l'habitat indigne).

A ce stade, dans un souci de conforter les réponses existantes, le Département s'est positionné comme signataire de ce Pacte sur le territoire des EPCI.

En d'autres termes, cette nouvelle contractualisation permettra au Département d'agir sur l'ensemble du territoire (hors TCM qui dispose de son propre service) auprès des particuliers pour l'économie d'énergie et la rénovation de logement, en s'appuyant sur des partenaires comme le SDEA, Syndicat départemental d'énergie de l'Aube.

Après cette signature, la mise en place concrète se fera en 2025.